

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 1er février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DLH 36 9 rue Thorel (2e) – Remplacement de menuiseries extérieures – Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer une déclaration préalable nécessaire aux travaux de remplacement de menuiseries extérieures du local situé au 9, rue Thorel à Paris 2e ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 19 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une déclaration préalable nécessaire aux travaux de remplacement de menuiseries extérieures du local situé au 9, rue Thorel à Paris 2e.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO